

**STANDING COMMITTEE ON
FISHERIES AND OCEANS**



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

**COMITÉ PERMANENT DES
PÊCHES ET DES OCÉANS**

Le 22 février 2023

L'honorable Joyce Murray, C. P., députée
Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne
Pièce 508, édifice Wellington
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Madame la Ministre,

Je m'adresse à vous en ma qualité de président du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes (le Comité) pour vous faire part des préoccupations du Comité entourant la fermeture de la pêche au maquereau bleu dans les eaux canadiennes de l'Atlantique et le golfe du Saint-Laurent en 2022.

À l'occasion de deux réunions qu'il a tenues respectivement les 4 et 15 novembre 2022, le Comité a entendu 15 témoins, dont des universitaires ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales, d'associations du secteur et de Pêches et Océans Canada (MPO). Le Comité a aussi recueilli les témoignages de pêcheurs qui ont été personnellement touchés par la fermeture de la pêche au maquereau bleu, et il a reçu deux mémoires sur le sujet.

Selon les représentants du MPO, la fermeture de la pêche au maquereau bleu en 2022 était nécessaire pour permettre aux stocks de se reconstituer, car ils étaient tombés à un creux historique. Le Comité fait toutefois remarquer que, selon les évaluations des stocks du MPO, les stocks de maquereaux bleus sont dans la zone critique depuis 2011. Des témoins ont fait valoir que le déclin des populations de maquereaux bleus était non seulement évident depuis un certain temps, mais aussi qu'il pouvait être attribué aux décisions de gestion des pêches du MPO. Un plan de rétablissement du maquereau bleu a été publié en 2020, mais même l'objectif le plus bas du plan – qui était de voir une augmentation des stocks – n'a pas été atteint en 2021. En effet, le Comité a appris que l'abondance des poissons en âge de se reproduire en 2021 était au niveau le plus bas jamais enregistré.

Le Comité a appris, concernant l'abondance de la population de maquereaux, qu'il y a des différences entre les observations faites par les pêcheurs et les évaluations partielles du MPO. Des témoins ont indiqué que des pêcheurs ont observé le maquereau bleu en plus grand nombre au cours des dernières années dans diverses régions du Canada atlantique où le MPO n'évaluait pas traditionnellement le stock. Les eaux autour de Terre-Neuve-et-Labrador, en particulier celles au nord-est et au sud de Terre-Neuve, ont été spécifiquement mentionnées.

Le Comité a appris que le moratoire sur la pêche commerciale au maquereau bleu a été annoncé en l'absence des évaluations scientifiques qu'utilise normalement le MPO pour éclairer ce type de décisions concernant la gestion des pêches. Selon ce qu'a entendu le Comité, il n'y a pas eu de relevé des œufs en 2020 à cause de la pandémie de COVID-19, et la mortalité naturelle du maquereau bleu n'a pas fait l'objet d'une étude en bonne et due forme.

Des témoins ont expliqué au Comité que le MPO n'a pas adapté ses méthodes scientifiques et d'évaluation aux changements dans l'écosystème marin dus aux changements climatiques et que, de ce fait, ces méthodes risquent de ne pas rendre compte avec justesse des changements dans la répartition du maquereau bleu ainsi que dans ses habitudes de frai. Les témoins ont insisté sur la nécessité de faire des relevés de frai à des températures appropriées pour le maquereau bleu. Ils ont dit craindre que les variations des températures océaniques, qui sont une conséquence des changements climatiques, ne modifient les comportements de frai, entraînant un décalage entre la période de frai du maquereau bleu et le moment où l'on fait habituellement les relevés pour l'étudier. Selon Keith Sullivan, alors président du syndicat Fish, Food and Allied Workers d'Unifor, il faudrait s'efforcer de faire les relevés des œufs quand le maquereau bleu fraie; voici ce qu'il a dit au Comité à ce sujet : « Comme nous le savons tous, ce n'est pas la date sur le calendrier qui indique au maquereau quand frayer; ce sont les conditions environnementales, et elles peuvent changer. » Le Comité croit donc que le moment choisi par le MPO pour mener ses évaluations devrait coïncider avec celui où se produisent les processus naturels et non avec les calendriers ministériels.

Les pêcheurs de maquereau ont fait part au Comité de leur volonté et de leur ouverture en disant être prêts à participer plus activement aux travaux scientifiques, comme la collecte de données, afin de prendre la mesure des changements dans la taille de population et la répartition de cette espèce de poissons grands migrants. Le Comité a appris cependant que le MPO n'avait pas donné suite à plusieurs projets de collaboration proposés par les pêcheurs. Des témoins ont également souligné le fait qu'à cause de la fermeture de la pêche, on n'avait plus accès aux échantillons et aux données consignées auparavant dans les journaux de bord. Des témoins ont suggéré que le MPO continue de songer à utiliser des sondeurs acoustiques pour évaluer l'abondance de la population de maquereaux bleus, comme l'ont fait d'autres pays avec succès.

Même si les représentants du MPO ont reconnu que la prédation du maquereau bleu par les phoques a contribué à l'épuisement des stocks dans l'Atlantique, ils ont aussi déclaré que ce phénomène n'avait pas été étudié de façon adéquate. Par exemple, le Comité a appris que les études actuelles sur le contenu de l'estomac des phoques dans le golfe du Saint-Laurent sont effectuées en hiver, quand le maquereau bleu ne se trouve plus dans ces eaux. La collecte de données supplémentaires sur les interactions entre les phoques et le maquereau bleu permettrait de mieux comprendre les répercussions de la prédation par les phoques sur la dynamique des populations de maquereaux. Des témoins ont indiqué au Comité qu'il faudrait prévoir un plan de gestion des pinnipèdes dans les plans de reconstitution des stocks de maquereaux.

Melanie Giffin, biologiste de la vie marine et planificatrice de programme industriel à la Prince Edward Island Fishermen's Association (PEIFA), a dit au Comité qu'« il a été clairement établi que la simple réduction du total des prises autorisées, le TPA, n'est pas une solution pour reconstituer les stocks. Il est temps de sortir des sentiers battus et d'adopter de nouvelles mesures de gestion qui permettent les activités de pêche tout en augmentant la biomasse ». Elle a évoqué plusieurs suggestions faites par la PEIFA au MPO lors des réunions du Comité consultatif du maquereau bleu (CCMB) depuis 2012. Parmi ces suggestions, il y avait l'augmentation de la taille minimale autorisée pour les prises, plus de vérifications à quai des prises, une meilleure application de la loi et de nouvelles recherches sur des questions comme les interactions prédateur-proie avec les phoques. Au début, la PEIFA transmettait ses recommandations au président du CCMB, mais elle préfère maintenant les envoyer directement à vous, en votre qualité de ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, pour pallier ce qui a été décrit comme un manque de transparence concernant ce qui vous est communiqué, et pour s'assurer que les recommandations vous parviennent bien. Le Comité se demande d'ailleurs si le CCMB a adopté, rejeté ou donné suite d'une quelconque manière aux recommandations présentées par la PEIFA, et il souhaiterait recevoir de vous-même ou des fonctionnaires du MPO une réponse officielle par écrit à cette question.

Des témoins ont dit être mécontents de la fermeture de la pêche au maquereau bleu au Canada, alors que la pêche de ce poisson migrateur continue aux États-Unis. Tous les efforts déployés par le Canada pour réduire les prises de maquereaux bleus sont vains si la pêche est toujours permise chez nos voisins du Sud après la migration hivernale des populations. De plus, le Comité a appris que les États-Unis n'ont pas fixé de taille minimale de prise pour le maquereau bleu et qu'ils tiennent compte des prises canadiennes avant de fixer le total autorisé des captures pour les pêcheurs américains. Le Comité a été heureux d'entendre, lors de votre comparution dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2022-2023, que vous avez entrepris des discussions avec vos homologues américains et que vous travaillez à l'adoption d'une approche de cogestion durable sur toute l'aire de répartition de ce stock transfrontalier et demande des mises à jour écrites sur les progrès tous les deux mois.

L'annonce de la fermeture de la pêche au maquereau bleu a été faite à peine 48 heures avant l'ouverture prévue de cette pêche. Des témoins ont fait état des conséquences de cette annonce inattendue sur de nombreux pêcheurs qui avaient passé les mois précédents à investir beaucoup de temps et d'argent pour se préparer à une saison de pêche qui n'aura finalement pas lieu et ne rencontrerait pas leurs obligations financières.

Tous les témoins étaient d'accord sur le fait que l'objectif de la réouverture de la pêche était une gestion durable qui équilibre la santé du stock de maquereau bleu et la capacité des pêcheurs à le pêcher. Le Comité a appris que les engins de pêche sélectifs peuvent favoriser le rétablissement des stocks de maquereaux bleus tout en permettant une pêche limitée. Par exemple, les filets maillants ne prennent que des poissons d'une taille minimale, et ceux qui pêchent à la ligne et avec des hameçons peuvent facilement se déplacer s'ils trouvent que le banc pêché à un endroit contient trop de petits individus. Les pêcheurs sur senneur, cependant, peuvent prendre en une seule fois des bancs entiers de maquereaux bleus, dont des poissons qui n'ont pas atteint encore une taille suffisante pour se reproduire.

Des témoins ont dit au Comité que la pêche au maquereau comme poisson-appât a été mal gérée au Canada, mais qu'il faudrait la rétablir en l'accompagnant de mesures de gestion améliorées, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des prises ou les vérifications à quai. Le maquereau bleu est une source importante d'appâts pour d'autres pêches dans les eaux canadiennes de l'Atlantique et le golfe du Saint-Laurent, comme la pêche au homard et au crabe des neiges. Le Comité a appris qu'en 2021, le prix du maquereau servant d'appât provenant des marchés internationaux avait augmenté 32 %. Selon les témoins, il faudrait se concentrer davantage sur la recherche d'autres types d'appâts de manière à réduire la pression exercée par la pêche sur les stocks de maquereaux bleus; cela permettrait également d'alléger la pression financière qui pèse sur les acheteurs d'appâts si les autres types d'appâts sont plus abordables.

En outre, ce qui continue d'inquiéter le Comité, c'est que près d'un an après la fermeture de la pêche au maquereau bleu, aucune aide financière n'a été offerte aux pêcheurs. À cause de cette fermeture, les pêcheurs de maquereau bleu ont subi et continueront d'éprouver des difficultés financières, surtout ceux qui dépendaient grandement ou entièrement de cette pêche pour assurer leur subsistance. Interrogé sur l'aide qui serait accordée aux pêcheurs si la fermeture de la pêche se prolongeait en 2023, un représentant du MPO a répondu qu'il n'avait rien, dans son coffre à outils, pour aider ces pêcheurs. Même si les pêcheurs préfèrent travailler plutôt que de recevoir une aide gouvernementale, le Comité estime qu'il serait important et approprié d'offrir un soutien ciblé à ceux qui ont engagé des frais pour se préparer à la saison qui a finalement été annulée ou qui ont perdu des revenus à cause de la fermeture de la pêche au maquereau.

Selon ce qu'a appris le Comité, le Programme des mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique, une réussite datant du début des années 2000, pourrait être un bon modèle à suivre pour reconstituer les stocks de maquereaux bleus. Avec un programme similaire, on pourrait :

- aider le secteur de la pêche au maquereau bleu à se restructurer et à se rationaliser grâce à un programme de rachat de permis pour ceux qui dépendent de ce stock ou qui utilisent les engins de pêche les plus dommageables pour cette espèce;
- favoriser la collecte de données en tenant compte d'un écosystème changeant grâce à des relevés sentinelles ou à l'optimisation des méthodes de pêche sélective;
- encourager la recherche d'appâts à utiliser à la place du maquereau bleu, comme des appâts provenant d'espèces invasives traitées pour être inertes ou des appâts artificiels.

À la lumière des témoignages entendus, le Comité aimerait porter à votre attention les recommandations suivantes, regroupées par thèmes.

Activités scientifiques et collecte de données

1. Que, sans plus tarder, Pêches et Océans Canada rétablisse toutes les activités scientifiques et d'évaluation standards pour l'ensemble des décisions concernant la gestion des pêches, et plus particulièrement les moratoires et les fermetures.
2. Que Pêches et Océans Canada prenne en considération les effets de la crise climatique sur l'écosystème marin dans toutes les collectes et analyses de données scientifiques, incluant toutes les évaluations des stocks. Ces processus devraient tenir compte des changements climatiques et s'y adapter.
3. Que Pêches et Océans Canada donne les ressources et les directives nécessaires pour que les relevés de frai du ministère se fassent à la température optimale et dans les zones de frai du maquereau bleu afin d'obtenir les meilleures données possibles.
4. Que Pêches et Océans Canada se penche sur la différence entre les observations de maquereaux bleus rapportées par les pêcheurs et les évaluations ministérielles des stocks en utilisant les moyens scientifiques appropriés pour déterminer comment améliorer les processus futurs.
5. Que Pêches et Océans Canada commence à utiliser d'autres méthodes d'évaluation des stocks, comme des sondeurs acoustiques, pour évaluer la taille des populations de maquereaux bleus, comme le font actuellement d'autres pays de l'Atlantique Nord, et qu'il rende publiques les conclusions de ces évaluations.
6. Que Pêches et Océans Canada s'assure d'avoir les ressources et les directives lui permettant d'étudier adéquatement les interactions prédateur-proie entre les phoques et les stocks de maquereaux bleus.
7. Que Pêches et Océans Canada effectue une étude approfondie sur la relation prédateur-proie entre les diverses espèces de phoques et le maquereau bleu.

8. Que Pêches et Océans Canada tienne compte des observations des pêcheurs professionnels dans les relevés et les évaluations des stocks et s'efforce de les intégrer.
9. Que Pêches et Océans Canada fasse plus d'évaluations et de collecte de données scientifiques en augmentant la collaboration avec les pêcheurs; en travaillant en partenariat avec des pêcheurs et des propriétaires de flottes pour s'assurer que toutes les données sur les pêches et les stocks sont recueillies régulièrement et de manière appropriée; en tenant compte des données de récolte et des observations, de l'expérience et des connaissances des pêcheurs; et en prenant part à des processus consultatifs transparents dans lesquels les décisions de gestion du ministère sont expliquées.

Processus décisionnel à Pêches et Océans Canada

10. Que Pêches et Océans Canada accorde une valeur pondérée aux observations concernant les stocks de poissons et aux données rapportées par les pêcheurs lors de la préparation des avis destinés à la ministre concernant les décisions relatives aux mesures de conservation de ces stocks.
11. Que Pêches et Océans Canada donne aux pêcheurs les preuves de fond sur lesquelles repose le moratoire ou la fermeture et explique en quoi ces preuves sont meilleures que les observations faites par les pêcheurs.

Gestion du stock binational de maquereau bleu

12. Que Pêches et Océans Canada élabore une entente bilatérale sur la gestion des stocks avec les États-Unis pour la saison 2023 de pêche au maquereau bleu.
13. Que Pêches et Océans Canada donne aux pêcheurs canadiens des possibilités de pêche équivalentes au total autorisé des captures fixé par la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) pour 2023, puisque le maquereau bleu est géré comme un seul et même stock.
14. Que Pêches et Océans Canada assure la cogestion, avec les États-Unis, de la totalité des quotas de prises de maquereaux bleus pour le Canada et les États-Unis.

Réouverture de la pêche au maquereau bleu comme poisson-appât

15. Que Pêches et Océans Canada rouvre la pêche au maquereau bleu comme poisson-appât pour la saison 2023 et, de concert avec les organisations de pêcheurs, qu'il établisse des protocoles de surveillance rigoureux qui favorisent la conservation de ce stock important et permettent d'enregistrer avec précision toutes les limites de prises établies.
16. Que Pêches et Océans Canada autorise la réouverture de la pêche à l'appât effectuée à la ligne-à-main pour 2023.
17. Que Pêches et Océans Canada prenne toutes les mesures possibles pour rétablir la pêche au maquereau bleu comme appât au pays.

18. Que Pêches et Océans Canada détermine la valeur et la viabilité de la pêche sélective au maquereau bleu.
19. Que Pêches et Océans Canada donne la priorité aux méthodes durables pour la réouverture de la pêche au maquereau bleu.
20. Que vous demandiez immédiatement à vos fonctionnaires d'établir une stratégie pour mesurer avec exactitude les quantités de prises de maquereaux bleus comme appât au Canada, afin que la pêche puisse être rouverte avec la mise en place de processus et de mesures de gestion appropriés.

Sources d'appâts autres que le maquereau bleu

21. Que Pêches et Océans Canada se lance dans la recherche d'autres appâts pour réduire la pression sur les stocks de maquereaux bleus et alléger la pression financière qui pèse sur les pêcheurs.
22. Que Pêches et Océans Canada examine la possibilité d'utiliser d'autres types d'appâts lors des discussions sur la préservation et le rétablissement des stocks de maquereaux bleus.
23. Que vous demandiez immédiatement à vos fonctionnaires de travailler avec les pêcheurs pour élaborer une stratégie visant à fournir aux pêcheurs qui dépendent du maquereau comme poisson-appât d'autres types d'appâts provenant des eaux canadiennes.

Aide pour les collectivités côtières

24. Que Pêches et Océans Canada consulte, informe et avise adéquatement les parties concernées lors de la prise de décisions susceptibles d'avoir une incidence sur les moyens de subsistance des pêcheurs.
25. Qu'avant la fermeture d'une pêche, Pêches et Océans Canada prévienne suffisamment à l'avance les principales parties concernées afin qu'elles puissent s'y préparer. Sinon, que soit disponible et rapidement déployée une indemnisation financière ou une autre aide équivalente aux pertes directes et indirectes subies par les pêcheurs en raison de la fermeture soudaine d'une pêche.
26. Que, lorsqu'il ordonne la fermeture totale d'une pêche, Pêches et Océans Canada négocie un ensemble de mesures d'indemnisation financière ou d'autre aide équivalente pour les pêcheurs dont les revenus dépendent entièrement de cette pêche.
27. Que Pêches et Océans Canada développe pour le maquereau bleu un programme semblable à celui des mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique.
28. Que vous demandiez à Pêches et Océans Canada d'évaluer les répercussions économiques et sociales de toutes les décisions visant à réduire ou à fermer une pêche, et que vous travailliez avec vos collègues du Cabinet pour qu'une aide véritable soit accordée aux pêcheurs touchés en cas de réduction ou de suppression des quotas ou des prises autorisées.

Au nom du Comité, je vous remercie de bien vouloir prendre en compte nos préoccupations.
Le Comité attend vos réponses à sa question, sa demande et ses recommandations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink that reads "Ken McDonald". The signature is fluid and cursive, with the first letters of each name being capitalized and prominent.

Ken McDonald, député

Président du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes